

Barton

IMPRIMERIE ET LITHO.  
 Prix par ligne d'impression, 10 cents.  
 Avis aux abonnés.  
 Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 (Par trimestre.)  
 Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
 Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 521.

LUNDI ET MARDI

5 ET 6 DÉCEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 4 décembre.

Le roi a reçu le 1<sup>er</sup> de ce mois, le soir, à huit heures, une députation de la ville d'Arion, composée de MM. Rossignon, bourgmestre, Printz et Résibois.

— On écrit de la Campine que toute la frontière de ce côté est dé-garnie de troupes quoiqu'on craigne une nouvelle invasion des Hol-landais; que les postes les plus importants ne sont pas même gardés, et que les ennemis poussent de fréquentes reconnaissances jusque sur notre territoire.

— MM. le colonel et les officiers du premier régiment de cuirassiers nous invitent à démentir hautement la nouvelle donnée par quelques journaux hollandais que deux cuirassiers belges seraient passés en Hollande comme déserteurs avec armes, bagages et monture. Aucun cuirassier n'a manqué à l'appel depuis un grand nombre de semaines, et bien loin d'être disposés à désertir aux Hollandais, tous les cavaliers sans distinction montrent une égale résolution à contribuer de tous leurs efforts à repousser l'ennemi s'il tentait encore d'envahir notre territoire.

(Belge.)

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce dans une correspondance sur la Belgique, datée de Mayence, qu'à l'exception de quelques-uns des hommes les plus compromis d'entre les catholiques et les patriotes, il n'est personne chez nous qui ne désire la restauration pure et simple. Le parti français préférerait sans doute un autre expédient, mais il sait que les ordres des puissances défendent si péremptoirement au cabinet français de songer encore à ses frontières naturelles que cette combinaison est devenue de toute impossibilité....

On sait que la *Gazette d'Augsbourg* a toujours été aux gages du gouvernement hollandais, et que sa correspondance sur la Belgique lui était fournie par M. Munch, le digne rival des Wapp et des Durand : rien d'étonnant donc que ce journal fasse désirer à la nation une res-tauration pure et simple, que les puissances si intéressées au maintien de l'ancien ordre de choses ont été forcées de reconnaître chose im-possible : et en effet qu'elle serait pour notre pays la conséquence d'un retour au gouvernement déchu ? il n'effacerait pas les maux qui ont jailli de la révolution, et il y ajouterait tous les maux qu'entraîne une restauration : le peuple a très-bien compris cette vérité qui vient encore ajouter à son antipathie innée pour la Hollande : on ne veut plus de révolution : il faut donc franchement nous rallier à Léopold, et, hors quelques journalistes gagés, quelques hommes qui soupirent après le *million Merlin*, nous doutons qu'il existe un seul belge qui souhaite le retour des Nassau.

— Il sera procédé, le 10 décembre courant, à l'hôtel du ministère de l'intérieur, rue de la Montagne, à Bruxelles, par-devant le minis-tre de l'intérieur ou son délégué, à l'adjudication publique de 12,000 livres. (ki<sup>1</sup>) de chlorure de chaux sec (chlorure d'oxyde de calcium) marquant 80 degrés au chloromètre.

— On mande de Valenciennes, 3 décembre :

Le lieutenant-général Teste a établi son quartier-général à Valen-ciennes. L'ordre était arrivé de mettre l'armée du nord sur pied de paix à compter du 1<sup>er</sup> décembre, mais comme depuis quelque temps il n'y a pas d'ordre à cette armée qui ne soit immédiatement contredit, le contr'ordre ne s'est pas fait attendre et l'armée est toujours sur pied de guerre.

— Sol, attaché à l'ambassade de France, est parti hier à midi de cette ville, chargé des dépêches pour La Haye.

— Les régimens qui devaient faire un mouvement rétrograde au 1<sup>er</sup> décembre pour prendre leurs quartiers d'hiver viennent de rece-voir contr'ordre et conserveront les positions qu'ils occupent.

— M. de Brouckere a donné à MM. les officiers l'ordre de se loger à leurs frais. Cet ordre reçu et exécuté avec empressement donnera quel-que soulagement aux charges de logement.

— Une réunion d'habitans de Bruxelles a conçu le projet d'offrir, dans le courant de ce mois, une fête au roi au nom de la ville. Les frais en seront couverts à l'aide d'une souscription de 15 florins par carte d'homme et 5 florins pour chaque carte de dame. Une commission pro-visoire, composée de MM. le gouverneur de la province, le bourgmestre de Bruxelles, MM. Meens, Navez, baron J. d'Hooghvorst, J. Engler, Suys, comte H. de Baillet et Vautier, est chargée de la direction des prépara-tifs du bal. Une liste de souscription est déjà déposée à l'hôtel du gou-vernement provincial où siège la commission.

— On lit le passage suivant dans une lettre datée de La Haye du 16 novembre, insérée dans la *Gazette d'Augsbourg*.

« C'est à Amsterdam surtout qu'on entend le plus généralement et le plus franchement critiquer les diverses fautes, les bévues incompré-hensibles que le gouvernement hollandais a faites, il y a quelques temps, et qui sont autant de taches dans le règne d'un prince à qui on ne peut refuser de bonnes qualités, mais dont les qualités estimables

na sauront effacer les erreurs graves qu'on lui reproche, et qui sont le première et principale cause de l'état critique actuel des choses. »

— On nous mande d'Amersfort : qu'une partie de la garde com-munale du Brabant septentrional, qui y avait cantonné s'est prise de querelle avec la garnison hollandaise de cette place et qu'à la suite de cette querelle ils en sont venus aux mains; 30 morts sont restés sur la place et l'on a eu beaucoup de peine à les séparer.

Il arrive fréquemment des différends entre les soldats du Brabant septentrional catholiques et les Hollandais; la méintelligence qui existe entre eux provient d'insultes continuelles qu'ils ont à suppor-ter de ces derniers parce qu'ils ne partagent pas leurs opinions sur le mépris qu'ils déversent continuellement sur les Belges. (*l'Escaut*.)

— On lit dans *l'Arnermsche Courant* du 29 novembre :

Nous pouvons être fiers en voyant la Hollande, si petite, inspirer tant d'autorité, que la force armée des deux plus grandes puissances doit se mettre en mouvement pour la contenir, et nuire à ses plus chers intérêts; mais bientôt la conférence verra de qui elle s'est jouée; Go-liath aussi insultait le petit David, et un moment après voilà le géant renversé; *procumbit humi bos*.

— Depuis quelques jours les eaux du Rhin se sont tellement accrues près de Cologne que la rivière s'est tout à coup élevée de 5 pieds 2 pouces jusqu'à 20 pieds. Plusieurs malheurs ont été la suite de cette crue subite. A Bonn un moulin placé sur la rive du fleuve a été en-trainé. A Remmagen, Welmich et Boppard, plusieurs personnes ont perdu la vie. Comme il est tombé une grande quantité de neige dans le Haut-Rhin, on s'attend à de plus grands malheurs encore.

— Extrait d'une lettre écrite de Tilburg, le 27 novembre :

Toutes les personnes qui ont vu dans les dernières circonstances la Zélande et la Flandre zélandaise sont d'accord sur l'enthousiasme vraiment patriotique dont étaient animées les troupes et les matelots; les derniers principalement n'ont appris qu'avec peine que les Jack (ils appellent ainsi les Anglais) ne sont pas venus leur rendre visite comme au premier abord ils semblaient en avoir eu l'intention. La résolution inébranlable était prise par tous, en cas de nécessité absolue, d'accro-cher leurs chaloupes aux bâtimens anglais et se faire ainsi sauter en l'air. Tous les habitans de cette contrée donnent les preuves les plus éclatantes de patriotisme. La bourgeoisie de Flessingue regarde comme une faveur de pouvoir, de concert avec la garnison qui n'est pas très-nombreuse dans cette ville, contribuer à la surveillance des remparts; aussi pouvons-nous dire avec orgueil de cette bourgeoisie : elle n'a pas dégénéré, et nous pouvons avec fondement espérer que si jamais (Dieu veuille nous en préserver cependant) la guerre éclate, les habitans du Brabant zélandais représenteront dignement leurs aïeux, et que les braves habitans de Flessingue se montreront les dignes et indomp-tales neveux de l'immortel de Ruyter, l'épouvante de l'Océan!!

— On écrit de Louvain :

« Le corps de partisans qui se forme en notre ville sous les ordres du major Capiaumont se distingue chaque jour davantage par sa discipline et sa bonne tenue.

« Ce corps s'élève déjà à environ 600 hommes sortant de la ligne, distribués en trois compagnies, commandées par des officiers expéri-mentés. Leur équipement est au grand complet; ils sont armés de ca-rabines et de sabres, leur uniforme est vert; ils portent un schpki pour coiffures. On espère, avant peu, voir ce corps porté à 1800 hom-mes. »

— On lit dans le *Journal de la province de Liège* :

« On reçoit au service belge les militaires polonais qui parlent fran-çais, ceux qui veulent se rendre en France sont envoyés à Valencien-nes, aux frais du comité polonais. Le comte Matuszewitz entrera comme lieutenant-colonel dans la légion étrangère, commandée par le colonel Achille Murat.

— On lit dans la *Gazette d'Etat* de Prusse, du 28 novembre, un arti-cle de Varsovie du 23 novembre, mais qui ne contient rien d'import-tant.

L'adjutant-général comte Vincent Krasinski, arrivé depuis quel-ques jours de Pétersbourg, fera une tournée dans toutes les waiwodies du royaume de Pologne, pour s'assurer, disent les gazettes, personnel-lement des dégâts causés aux habitans par les événemens de la guerre.

Il sera envoyé des administrateurs aux frontières pour y organiser comme auparavant le service des douanes. Derrière les frontières des Cosaques, il sera établi une seconde ligne de garde-douanes. Les re-lations commerciales qui avaient été interrompues pendant les trou-bles seront rétablies.

— Une lettre particulière, datée d'Aix-la-Chapelle, dit, au sujet de l'avènement du roi Léopold au trône belge : « Les cinq grandes puis-sances avaient déjà essayé plusieurs combinaisons pour amener un ordre de choses convenable; elles avaient toutes été trouvées inexé-cutables : la seule que la conférence reconnut possible, était celle dont il s'agit. Ceci résulte clairement de l'instruction donnée par la

cour de Prusse à son ambassadeur ; elle portait : Tentez tout pour ramener la Belgique sous le sceptre du roi Guillaume ; si vous n'y réussissez pas, efforcez-vous d'aider à créer un royaume à part, sous le prince d'Orange, et, si ce projet échoue encore, consentez à ce que Léopold devienne roi des Belges ; car ses alliances et sa position vis-à-vis de toutes les grandes puissances nous offrent les meilleures garanties désirables. C'est sur ces considérations que se basait l'élection de Léopold ; et sa déclaration de consentir à accepter la couronne offerte se fondait sur les 18 articles de préliminaires de paix, acceptés par les Belges. Cette proposition étant faite au prince, et les 18 articles adoptés par les Belges, et Léopold ayant accepté le trône, la conférence engagea le baron de Wessemberg à aller à La Haye pour engager le roi Guillaume à accepter ces articles. Deux jours avant le départ de Léopold pour Bruxelles, et avant que la réponse du roi Guillaume fût transmise par le baron de Wessemberg, tous les membres de la conférence se rendirent à minuit à Marlborough House, et représentèrent unanimement au prince que son acceptation de la couronne belge était le seul moyen d'arracher l'Europe à la perplexité dans laquelle elle se trouvait, et de lui assurer la paix, qui, sans cette acceptation, était absolument compromise.

« Et les grandes puissances me reconnaîtront-elles tout de suite, si je me rends à Bruxelles sans attendre la réponse du roi de Hollande ? demanda le prince. Certainement, reprit le plénipotentiaire russe Matuszewitz, car dans ce cas nous trouverons des moyens de forcer le roi de Hollande à accepter. Ce n'est qu'alors que le prince promit d'aller à Bruxelles, et les préparatifs furent faits pour partir le surlendemain. Mais lorsque, le lendemain de cette conversation, arriva la nouvelle que le roi Guillaume refusait positivement d'accepter les 18 articles, les plénipotentiaires russe, prussien et autrichien, annoncèrent qu'ils devaient retarder provisoirement la reconnaissance du prince comme roi des Belges. L'Angleterre et la France déclarant néanmoins vouloir tenir la promesse de la reconnaissance, malgré le refus de la Hollande, le prince se vit ainsi placé dans la situation désagréable de décider si, par suite du refus provisoire de sa reconnaissance formelle de la part de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, il pouvait révoquer la parole donnée à la France, à l'Angleterre et à la Belgique ; si, après tout ce qui s'était passé, il pouvait revenir sur cette promesse que l'Angleterre et la France étaient disposées à soutenir avec énergie, et si elle n'était pas d'une plus grande importance pour la Belgique et l'Europe que ce que les puissances absolues refusaient provisoirement d'accomplir. Il crut devoir se décider à regarder comme sacrée la parole donnée à l'Angleterre, à la France et à la Belgique ; et, quittant cette Angleterre chérie, il alla, avec une résolution courageuse, se charger d'une nouvelle vocation, sans se dissimuler les difficultés immenses qui s'opposeraient à ce qu'elle fût dignement remplie. Sa mission était de conserver la paix de l'Europe, en rendant possible la création d'une monarchie constitutionnelle en Belgique, et il faut avouer que par son intelligence, sa patience, son activité, et sa fermeté montrée à propos, il a déjà, malgré tous les obstacles, fait des progrès considérables vers le but proposé.

— Le 29 novembre, est passé par Berlin le sieur Adamow, lieutenant des chasseurs impériaux russes, allant en courrier de Pétersbourg à La Haye.

— M. le docteur Lebeau, par des inductions tirées de la science qu'il pratique, annonce l'apparition, dit-on, du choléra dans nos contrées ; heureusement pour nous, quelle que soit l'étendue de ses connaissances médicales, il est d'une famille où les prophéties ne tiennent pas toujours à conséquence. (Lynx.)

— On mande de Gand, 3 décembre :

Une querelle s'étant élevée avant-hier, vers les onze heures du soir, entre deux bateliers, au quai des Chaudronniers, l'un d'eux a reçu deux coups de couteau à la gorge. Il a été transporté à l'hôpital. L'auteur, qui est inconnu, a pris la fuite.

— On écrit de Lede, près d'Alost, que là aussi il existe une régence qui se soucie fort peu de la publication de son budget. Depuis six semaines les habitants de cette commune guettent l'apparition de la pièce mystérieuse ; mais elle ne semble pas encore devoir de sitôt être mise au jour. Ils attribuent la coupable négligence de leurs magistrats à certaine crainte bien naturelle qui aurait saisi ces messieurs par suite de l'allocation d'une vaste et belle maison, ainsi que d'une somme de 30 florins, faite à un ancien protégé du monopole hollandais, tandis que la commune possède un autre instituteur jouissant de toute la confiance de ses concitoyens, mais qui n'a pas l'avantage de plaire à la régence, par suite de son ignorance des méthodes du *rotatoto* et du *ziste*. (Journ. des Flandres.)

NAMUR, 5 décembre.

Nous avons l'autre jour dit quelques mots du droit d'entrée que paient les ardoises françaises dans notre pays. Il est un autre droit plus malencontreusement conservé, c'est le droit de transit, qui est tel, nous assure-t-on, que les ardoises de Fumay sont transportées à Maubeuge avec bénéfice par le roulage de France. Ce droit devrait être aboli ou tellement diminué qu'il y ait avantage pour le commerce de Maubeuge et les environs à recevoir les ardoises par Namur et par la Sambre. Ne parvint-on qu'à l'égalité de prix, le transport par eau sera préféré. Voilà encore un moyen de rendre un peu de vie au commerce presque anéanti des bateliers namurois. Cette branche d'industrie ne va jamais seule, elle favorise singulièrement notre commerce de consommation ; elle mérite toute l'attention du gouvernement ; elle est pour notre province de la plus haute importance. Aussi espérons que notre première assemblée provinciale s'en occupera sérieusement. Nous reviendrons souvent sur cet objet quand il en sera question. V.

M. Duvivier ne nous a pas paru fort lumineux quand il a répondu à M. Rodenbach relativement à la remise qu'il aurait faite en faveur des négociants de Liège. Il demeure toujours prouvé qu'il y avait eu suspension de paiement ; et de quel droit ? n'est-ce pas là établir un véritable privilège ? n'est-ce pas là une remise, ne fût-elle que de l'intérêt des sommes en paiement suspendu ? Cependant, il est un fait, c'est que des négociants de Liège ont vendu à prix plus bas que ceux qui n'avaient point la même faveur ; l'on a joué sur le mot *remise*. Quoi qu'il en soit cette affaire sera examinée de plus près, si toutefois nous savons trouver des gens qui entendent un peu mieux les affaires de distillerie que les membres de la commission de la chambre, qui, s'il faut en croire des hommes qui exercent depuis long-temps la partie, n'y connaissent rien du tout. La chambre peut en rire, mais selon nous, il n'y a pas de quoi. Tout ce qui touche au commerce est toujours très-sérieux. V.

— Des comités dits *polonais* sont déjà établis dans plusieurs villes, dans le but de réaliser des secours à offrir à tant d'héroïques et malheureuses victimes du tyran du Nord, ou plutôt de la lâcheté des doctrinaires. Il ne paraît point qu'à Namur on ait conçu et encore moins exécuté un semblable projet. Plusieurs personnes nous ont prié d'ouvrir une souscription à notre bureau en faveur de tant d'infortunés si dignes d'un meilleur sort.

Nous publierons chaque semaine une liste contenant les noms des personnes qui le désireraient, avec le montant des sommes souscrites, sous le titre de *Souscription Polonaise*.

M. Blondeau, père du capitaine belge du même nom, qui aime mieux perdre la vie que d'abandonner sa batterie, a déjà souscrit pour vingt francs.

— Beaucoup de personnes trouvent fort étrange de voir M. Chainaye en possession exclusive du petit port de Grognon, et plus étrange encore d'y voir faire de la chaux. Ce port nous paraît en effet bien plus utile au commerce de la Meuse et de la Sambre ; il est même nécessaire et il devrait être considérablement agrandi pour servir à cet usage.

— Sept gardes appartenant à la garde civique de cette ville, en garnison à Liège, ont comparu, le premier de ce mois, devant le conseil de guerre de la province de Liège, sous la triple prévention :

D'avoir participé à une révolte générale qui a éclaté le 9 novembre dernier, à la caserne située derrière le Palais ; de s'être rendus coupables d'insubordination envers leurs chefs ; d'avoir provoqué à la désertion.

Les deux premiers chefs d'accusation, n'étant pas suffisamment justifiés, ont été abandonnés.

Le conseil de guerre, après un court délibéré, a condamné Pierre Alexis et Louis Margerat, chacun à une année d'emprisonnement.

— La commission permanente de la Société de Bienfaisance établie dans les provinces belges nous adresse la pièce suivante, en nous invitant à la publier par notre journal :

*La Commission administrative des colonies agricoles de la Société de Bienfaisance*

*Aux habitants du royaume de Belgique.*

Au moment où la nation belge voit son état social se consolider, la Commission administrative des colonies agricoles de la Société de bienfaisance s'empresse de rappeler à la classe aisée des habitants de nos provinces l'existence d'une institution qui depuis environ dix ans a été établie en Belgique dans le but le plus utile et le plus louable.

En effet, si l'on considère les établissements agricoles uniquement sous le rapport de l'utilité publique, on remarque qu'ils ont offert à une infinité d'honnêtes familles, que des malheurs et des revers de fortune avaient réduites à la misère, un asile assuré et une existence souvent préférable à celle qu'elles avaient perdue.

On se rappelle qu'ils ont servi en temps de paix à diminuer considérablement la mendicité, et qu'ils ont régénéré un grand nombre d'individus abrutis et démoralisés par l'oisiveté, le vagabondage et l'habitude de mendier.

Enfin on verra que c'est dans les établissements formés par la société de bienfaisance qu'elle est parvenue, au moyen d'un régime salubre et d'une instruction convenable, à rendre à la société des hommes dont l'opprobre et le crime auraient souillé l'existence.

A de tels résultats, qui suffiraient sans doute pour prouver l'utilité des établissements agricoles dans notre pays, vient encore s'en joindre un bien important, c'est celui de rendre à la culture une grande partie des terrains incultes qui couvrent encore le sol de la Belgique et de contribuer ainsi à enrichir l'état.

Depuis dix années la commission administrative avait constamment marché vers le but qu'elle s'était proposé, et des obstacles sans nombre n'avaient ni refroidi son zèle, ni ralenti ses travaux au milieu même du bouleversement qui vient d'avoir lieu, et qui a détruit tant d'autres établissements ; elle s'est dévouée tout entière pour arrêter, s'il est possible, la chute des colonies agricoles, et c'est avec les moyens pécuniaires les plus faibles qu'elle a réussi à les conserver.

Dans l'état des choses, c'était beaucoup. Si l'on songe au malheur des temps, à la position des colonies situées sur l'extrême frontière où se trouvaient les armées, au bouleversement qui est venu tarir ou plutôt suspendre les effets de la bienfaisance publique, on jugera que la commission a fait, en conservant ses établissements, au-delà même de ce qu'elle pouvait espérer. Elle ne s'en fait point un mérite : être utile à son pays et à l'humanité est pour elle la première et la plus douce récompense de ses peines, de ses travaux et de son dévouement.

Mais il est temps que la commission se sente appuyée par une main protectrice pour pouvoir continuer sa noble tâche. Elle met donc sa confiance dans les mesures qui pourront être prises en faveur de cette institution par le gouvernement et elle compte aussi sur la générosité et sur la bienfaisance qui de tous les temps caractérisèrent la nation belge. Elle espère que les habitants de nos provinces à même de pouvoir coopérer au soutien des colonies agricoles ne seront pas insensibles à cet appel fait à leur philanthropie, et qu'ils sauront apprécier combien il importe de conserver au pays une institution qui produit un bien si réel, et que d'autres peuples ont admirée et quelquefois cherché à imiter.

Une certaine fierté nationale doit aussi nous porter à soutenir ces établissements formés sous l'ancien gouvernement, et nous faire désirer qu'ils ne perdent rien de leur ancienne prospérité sous le règne d'un roi élu par la nation, et dont l'avènement au trône présage le bonheur futur de notre patrie.

Pour réaliser ce vœu la commission administrative ne réclame des habitants des provinces belges qu'une simple rétribution annuelle de f. 2 60, non plus utile à l'état et aux véritables indigènes que toutes ces aumônes distribuées chaque jour sans choix et sans discernement, et qui, loin de faire disparaître la mendicité, n'ont pour résultat que de l'encourager et de l'augmenter.

C'est par cet appel fait au patriotisme et à l'humanité de ses généreux concitoyens et de ses anciens bienfaiteurs que la commission espère voir se réaliser l'espoir bien doux de porter un secours efficace et permanent à la masse d'indigènes qui affligent nos regards, et de faire disparaître le fléau de la mendicité, qui doit être regardé comme la tige des peuples civilisés.

La commission permanente :

*P. Lawwers, de Stoop, Hennessy, baron  
Vanvolden de Lombeke, secrétaire,  
E Gilissen, 2<sup>e</sup> secrétaire.*

— L'on assure qu'un personnage célèbre, M. S\*\*\* de C\*\*\*, vient de se laisser prendre à un piège qu'un paysan avait tendu à un renard.

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 3 décembre.

*Copie d'une lettre de Lyon du 29 novembre.*

Nous continuons à jouir d'un calme parfait ; mais nous ne pouvons croire à sa durée. En effet, les causes qui ont amené le soulèvement des ouvriers subsistent toujours. Le départ des troupes de ligne, la destruction de la garde nationale, n'ont pas donné du travail et du pain à une population qui ne s'est mise en mouvement que parce qu'elle en manquait. Loin de s'améliorer par sa triste victoire, sa position s'est au contraire empirée, en ce que bien des fabricans sont disposés à quitter les affaires plutôt que de les continuer par contrainte. Ceux qui ont péri, ceux dont les magasins ont été dévastés, ceux que la crainte d'être inquiétés a éloigné de la ville, manqueront à la production. En attendant, ceux qui sont demeurés et qui ont repris leurs travaux ne font que fort peu de choses. Peu d'ouvriers sont employés, et un très-grand nombre demeure dans le besoin. La députation qui est partie pour Paris obtiendra-t-elle des secours assez prompts pour remédier au mal qui est si pressant ? C'est douteux. D'ailleurs ces secours ne seront qu'un palliatif : il faut chercher d'autres remèdes.

On n'est pas aujourd'hui sans quelque inquiétude. On est étonné que le duc d'Orléans et le maréchal Soult, arrivés depuis avant-hier à Trévoux, ne viennent pas encore à Lyon. On leur suppose des idées de rigueur qui ne feraient qu'envenimer les choses. Une affiche posée ce matin prescrit de rendre les armes prises à l'arsenal et sur la troupe de ligne. C'est une maladresse, en ce qu'un pareil ordre ne peut être exécuté dans ce moment. Ces armes sont entre les mains de ceux qui composent toute la force militaire de Lyon. Qui les leurs fera rendre ? Roguet n'a avec lui que les débris des 66<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> de ligne, et quelques dragons. Ignore si l'on a fait venir des régimens dans les villes qui nous avoisinent. On le croit, et l'on se figure que c'est pour attendre la réunion d'une force imposante que le duc d'Orléans et le ministre diffèrent leur entrée à Lyon.

PRUSSE. — BERLIN, 26 novembre.

— La censure vient de défendre à nos libraires de recevoir des souscripteurs pour l'ouvrage de Rotteck, intitulé ; *Histoire du Monde*. Dernièrement notre *Index librorum prohibitorum* s'est beaucoup accru. Cependant il serait difficile de concevoir comment on pourrait entraver d'une manière efficace les communications intellectuelles de l'Allemagne autrement que par une loi de censure publiée par la confédération germanique, loi dont l'exécution serait bien difficile. La presse périodique, seule, pourrait en souffrir vivement ; mais alors il faudrait aussi défendre l'introduction des journaux français et anglais.

(Gaz. d'Augsbourg.)

ALLEMAGNE. — Posen, 22 novembre.

(Correspondance du Courrier.)

Vive la patrie ! je recommence mes prières par ces mots. J'ai reçu une lettre de Varsovie, du 16 août. Ecoutez : « Je viens d'apprendre à l'instant même que les conspirations recommencent à Varsovie. Les Russes n'auront pas un jeu facile à gagner avec nous. » J'apprends aussi que le comte C....i, membre de la chambre des nonces et défenseur ar-

dent de la bonne cause, que Paskewitsch est détesté à Varsovie, et paraît croire que sa vie n'est pas en sûreté. Il ne sort jamais sans une escorte nombreuse de baskirs. Pourront-ils jamais oublier, les Polonais, qu'il a fait chanter ironiquement, à son entrée à Varsovie, notre air national : « *La Pologne n'est pas encore perdue !* »

Croyez-moi, notre cause n'est pas encore tout-à-fait perdue ; notre épée n'est pas encore rouillée dans quelque vieil arsenal, le dernier homme n'est pas encore mort. Notre guerre ressemblera à la guerre de 30 ans du 17<sup>e</sup> siècle : finissant quelquefois, recommençant toujours, mais malgré tant d'interruptions restant toujours la même guerre !

(Un Polonais.)

ANGLETERRE. — Londres, 2 décembre.

Ici aussi on a parlé du désarmement de la Prusse et de l'Autriche, et on a surtout fait sonner bien haut cette nouvelle à la bourse : mais elle a trouvé peu de croyans. En effet les fonds sont restés au même taux des jours derniers.

Votre M. Osy est arrivé à Londres pour faire un emprunt chez nous pour le compte de votre gouvernement, mais il ne réussira à ramasser nos livres sterling, que dans le cas seulement où le roi de Hollande accepte le traité ; sans cette circonstance, nous regarderons toujours les affaires de la Belgique comme douteuses, et ici rien n'annonce que cette acceptation aura lieu ; au contraire, elle paraît peu probable, si on en juge par les ordres donnés aux vaisseaux qui sont dans les dunes de se tenir prêts, ce sera peut-être pour faire une seconde parade maritime, mais c'est toujours un indice des dispositions peu pacifiques du roi Guillaume.

L'intérieur du pays est dans le plus grand désordre. Les incendies se multiplient partout. Voilà les noms des cinq provinces où ils ont éclaté avec le plus d'extension : Bedfordshire, Yorkshire, Lincolnshire, Surry et Kent. On a arrêté deux incendiaires qui à eux seuls ont mis le feu à 14 fermes.

Ajoutez à ces calamités les difficultés que les gouvernemens étrangers, dans la crainte du choléra, apportent à nos relations commerciales. A Gènes, les vaisseaux venant d'Angleterre doivent faire une quarantaine de 14 jours, et dans les ports d'Espagne une de quarante. Ces mesures ont paralysé entièrement notre commerce : tout est en souffrance.

En Irlande le peuple est en révolte ouverte contre l'autorité ; à Castlecomer, province de Kilkenny, il y a eu une émeute à l'occasion de l'arrestation d'un homme du peuple. Dans le conflit qui s'est élevé à ce sujet entre la population et les troupes, il y a eu plusieurs morts et blessés.

Je ne dois pas oublier de vous dire qu'on fait circuler avec beaucoup d'affectation la nouvelle que l'empereur Nicolas a donné son consentement aux 24 articles. On ne parle pas encore de la ratification.

— Il a été payé en Angleterre, pendant l'année 1830, pour la taxe des pauvres, la somme de 6,829,042 livres sterling (170,728,050 fr.) ; il a été calculé que le capital de cette somme était beaucoup plus que suffisant pour doter en toute propriété chaque paroisse de l'Angleterre de cinquante acres de terre, dont 30 acres serviraient à pourvoir 60 familles d'un demi-acre chacune, en leur faisant payer la rente ordinaire des fermiers. Les acres restans seraient employés à fonder une école gratuite d'enseignement pour l'industrie. Le gouvernement s'occupe, dit-on, très-sérieusement de ce projet.

— L'exposé suivant apprendra à nos lecteurs à quel point la chambre des communes en Grande-Bretagne représente le peuple de ce royaume, et combien le besoin d'une réforme parlementaire s'y fait vivement sentir.

218 députés sont choisis par 87 pairs en Angleterre et dans le pays de Galles ; 31 par 21 pairs en Ecosse ; 51 par 36 pairs en Irlande. Ainsi la chambre des lords dispose de 300 voix dans la chambre des communes ; 137 députés sont en outre choisis par 90 *commoners* en Angleterre et dans le pays de Galles ; 14 le sont en Ecosse par 14 *commoners*, et 20 en Irlande par 19. Ce sont encore 171 voix qu'on ne peut considérer comme indépendantes. Enfin 16 députés sont nommés par le gouvernement. Il en résulte que, sur 658 députés, 171 seulement sont élus par le peuple.

Sur ce nombre de 658 députés, l'Ecosse en envoie 45, l'Irlande 100, l'Angleterre et le pays de Galles 513. Ces derniers sont répartis de la manière suivante : 94 sont élus par les comtés, 4 par les universités, 202 par les cités et bourgs de plus de 4000 âmes, ainsi que par les districts de Galles ; 94 par les bourgs de moins de 4000, 70 par ceux de moins de 2000 âmes, et 49 par les bourgs d'une moindre population.

## POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

*Communication du comité Polonais.*

AVIS IMPORTANT.

La commission permanente du comité polonais prévient le public que des intrigans, désirant exploiter à leur profit la sympathie des Belges pour les réfugiés, en usent pour obtenir des secours qui ne sont dus qu'à la bravoure et au malheur véritables pour faire échouer cette basse spéculation, on est invité à ne point accorder de dons individuels, mais à opérer le versement des sommes dont on veut disposer entre les mains soit du trésorier de la commission, soit des comités, tant provinciaux que communaux, établis ou à établir, ainsi

que dans les bureaux des feuilles publiques qui ont commencé à percevoir les fonds destinés à cet objet.

Bruxelles, 4 novembre 1831.

( Suivent les signatures. )

— Le Helder, 25 novembre. — S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas a inspecté ici aujourd'hui les fortifications et nos redoutes les plus importantes; il était accompagné de son adjudant le capitaine van den Bosch, et il est parti pour Amsterdam sitôt son inspection terminée.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 3 décembre.

Emprunt de 12 millions	83 à 84	Rente perp. Esp <sup>le</sup> à Paris.	56	A
Rentes remboursables	87 3/4	" " " à Amst.	463 1/4 à 47 1/2	578
Autriche métalliques	87 1/2	Anglo-Danois 3 p. 0/0	65	1/2
Lots de 250 fl.	384	Sicile emp. de 1821.	84	3/4
" 100 fl.		" " 1824.	83	
Guebbardj	73	Certif. Falconnet	74	3/4

Bourse de Paris du 2 décembre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830. 96 fr. 35 c. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830 69 fr. 95 c. — Act. de la banque, 1835 fr. 00 c. — Certif. falconnet, 82 fr. 20 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 3/4 — Emp. royal d'Espagne, 1830, 75 fr. 00. — Rente perp. d'Espagne 59 fr. 1/4.

Marché de Namur du 3 décembre 1831.

	Fl.	C <sup>ts</sup> .	C <sup>cs</sup> .
Froment-roux, la rasière	9	68	38
Seigle	6	85	59
Avoine	2	32	62
Pommes de terre.	1	41	42
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

1396. Vente d'une belle maison avec jardin et verger, et sart à louer, situés à Wartet, commune de Marche-les-Dames.

Vendredi 9 décembre 1831, à une heure de l'après-midi, chez le sieur Grégoire Tinsonet, aubergiste à Samson, le sieur C. J. Mallien, propriétaire audit Wartet, fera vendre au plus offrant par le ministère et à la recette du notaire Delvigne, de Thon, sa maison de résidence, située audit Wartet, avec un demi-bonnier de terrain en jardin et verger y attenant.

Il exposera aussi en location, un sart, situé audit Wartet, contenant vingt-trois perches soixante-cinq aunes.

1400. Le mardi vingt décembre mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, l'union des créanciers de la faillite de feu le sieur Hubert-Joseph Jacob, vivant négociant à Waha, de concert avec les enfants de feu M. Lambert Lejeune, vivant propriétaire à Humain, et M. Joseph Libert, maître de forges à Chauxhe; feront vendre publiquement devant M. le juge de paix des cantons du sud et ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Saint-Jean-en-Ile, et par le ministère de maître Bertrand, notaire audit Liège, les forges et fourneaux de Dieupart, avec les biens en dépendans, situés audit lieu, commune d'Aiwaille, arrondissement et province de Liège. Cette propriété, indivise entre les susnommés, consiste :

- 1° En une maison de maître;
- 2° Un haut fourneau avec loges d'ouvriers;
- 3° Un bâtiment dit la Vieille Forge;
- 4° Un autre dit la Neuve Forge, contenant deux affineries, une chaudière; un martinet et trois grands hangards;
- 5° Un bocard à huit pilons, un lavoir de mines et une barraque;
- 6° Le biez des usines;
- 7° Un beau jardin;
- 8° Et différentes parties de prairies et terres situées sur la commune d'Aiwailles et Sprimont.

Marche, le 21 novembre 1831.

E. R. CONSTANT.

1399. Vente de 175 bonniers de terre et bois.

On fait savoir que le 19 courant, à midi précis, il sera exposé en vente, à Andennes, pardevant le notaire Degotte, savoir: 15 bonniers du bois de Rouveroy située à Selayn, et 54 bonniers de terrain de bois de Haillot, situé commune de ce nom.

Et le 20 courant, à la même heure, à Temploux, pardevant le notaire Denis.

- 1° 29 bonniers de bois futaie sur taillis, dit Fayl-Temploux;
  - 2° 17 bonniers du même bois, aussi futaie sur taillis;
  - 3° 60 bonniers de terre; située en ladite commune, et divisée en plusieurs parcelles.
- Les prix payables en dix termes et en dix années.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1401.

Avis intéressant.

De Grave-Matton, agent et receveur des particuliers, à Bruxelles, rue d'Anderlecht, n° 23, a l'honneur de faire savoir qu'il est chargé par ses principaux de la vente de gré-à-gré, de cinq grandes et belles maisons en cette ville, dont deux à portes cochères à quatre chevaux et le reste à proportion, solidement bâties à la moderne et très-bien situées; aussi deux fermes à quatre lieues de cette ville, l'une de 28 et l'autre de 39 bonniers, louées 1100 et 1450 fl. des Pays-Bas, outre les contributions; il est chargé de placer sur hypothèque plusieurs capitaux; il se charge de faire toute commission concernant la banque, pour les actions, fonds publics, etc., etc., fait des requêtes ou pétitions à S. M. et au gouvernement, aussi pour toutes autorités, dépose où il appartient, fait des démarches nécessaires pour la réussite des demandes ou réclamations.

Ledit de Grave est décidé d'accepter chez lui un jeune homme d'une respectable famille, comme enfant de la maison n'en ayant pas à lui-même, et de l'exercer dans l'état qu'il exploite depuis 30 années avec succès et la confiance publique pour continuer les affaires, étant intentionné de céder son bureau avec tous ses cliens et pratiques et dépendances, sitôt qu'il aura quelqu'un pour le diriger, ou après être bien instruit pour le placer dans une autre ville. Il est inutile de s'adresser quand on ne peut disposer d'une certaine somme à des conditions; s'adresser en personne par lettres affranchies.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 1831.

DE GRAVE-MATTON.

1398.

AVIS.

Une belle et commode maison, située à Jambes lez-Namur, nommée la Belvédère, est à louer prestement.

Le propriétaire consentirait à la louer aussi bien en partie qu'ensemble; elle est commodément divisible.

S'adresser au propriétaire M. L. Lebeau, domicilié audit Jambes.

1280. Commerce en fers, cloux et quincaillerie, très-avantageusement connu depuis long-temps, à céder tout de suite pour cause de départ.

S'adresser à l'épouse Demarteau-Louys, marché de l'Ange, n° 699 à Namur.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n° 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible, même pour le nouvel emprunt belge.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernemens comme los renten, etc.

Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

791.

EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1366. Les commissaires soussignés conseillers à la cour supérieure de justice de Liège, invitent le sieur Hanonnet-Gendarme, maître de forges, à Couvin, ainsi que les créanciers, à comparaitre dans la chambre du conseil de la première chambre de la cour, le vendredi 9 décembre prochain, à trois heures de relevée, pour y être entendus dans leurs observations sur la demande d'un nouveau sursis de quatre mois adressée au roi par ledit Hanonnet-Gendarme et déposée avec un état de paiemens au greffe de la cour, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

La présente convocation sera insérée dans les journaux de Liège et de Namur, à trois reprises de huit jours en huit jours.

Fait à Liège, le 8 novembre 1831.

Signés N. FRANSSEN.

J. B. DECHAMPS.

1402.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser l'industrie nationale.

Les adjudicataires des coupes de bois vendues par la Société Générale sont informés que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1832 ils seront admis à payer leurs traites ou leurs engagements, en principal, échus et à échoir, en obligations de l'emprunt de douze millions au cours de quatre-vingt dix pour cent. Ces paiemens pourront se faire soit au trésor de la Société Générale à Bruxelles, soit chez les agens de la Société, à la caisse desquels lesdites traites doivent être payées.